

## Appel d'offres

## **VILLE DE MONTRÉAL**

Service de la gestion et de la planification immobilière

## Direction de la gestion des projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie :	Travaux
Appel d'offres :	5935
Descriptif:	Relocalisation du clos des parcs et décontamination du site Pie-IX pour la construction du futur Centre de services animaliers municipal (CSAM) – Lot 1
Date d'ouverture :	8 novembre 2017
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la soumission
Renseignements:	Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 10 octobre 2017.
Visite supervisée des lieux :	☐ N/A. ou     ☐ Oui, obligatoire :
	Si la visite supervisée des lieux est obligatoire mais <b>non supervisé</b> , la date limite pour prendre rendez-vous est le 24 octobre à midi, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca.
	Les visites auront lieu du 11 octobre 2017 au 25 octobre inclusivement, selon l'horaire suivant : 9h, 11h30 et 13h30.
Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web <a href="https://www.seao.ca">www.seao.ca</a> . Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.	
Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.	
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.	
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.	
Fait à Montréal, le 10 octobre	⊋ 2017.
Le greffier de la Ville, Yves Saindon, avocat	
Journaux de publication :	Le Devoir_x Autre à préciser* :

5935 page 1 de 1

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.